



Immatriculation	PTSOI 003
Version	A
Page/pages	1/3
Date application	Mai 2024

PRECAUTIONS STANDARD

1) OBJET

Cette procédure décrit les différentes recommandations à prendre : bonne pratique d'hygiène lors de la prise en charge d'un résident selon le soin et quel que soit le statut infectieux.

2) DOMAINES D'APPLICATION

La procédure s'applique à l'ensemble des structures accueillants des résidents.


3) RESPONSABILITES

L'ensemble du personnel médical et paramédical, le résident, toute personne aidant aux soins, tout bénévole.

4) ACTIONS ET METHODES

Les précautions « standard » s'appliquent par tout soignant, tout aidant aux soins, tout bénévole, ministre du culte vis-à-vis de tout résident. Précautions à appliquer lors d'un contact ou lors de tout soin, et dès lors qu'il y a un risque de contact avec du sang ou tout autre liquide biologique, excepté la sueur, avec la peau lésée et/ou les muqueuses du résident.

Le résident est concerné par le respect des règles d'hygiène des mains et du port du masque.

Objet / Objectif	Indications d'après les documents de référence	Commentaires
<p>Hygiène des mains</p> <p>Objectif : Eviter la transmission croisée</p>	<p><u>Par tout soignant ou aidant au soin ou bénévole, dans les 8 indications suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant tout contact direct avec un résident - Avant tout soin propre ou tout acte invasif (geste aseptique) - Entre un soin contaminant et un soin propre ou un acte invasif chez un même résident - Après le dernier contact ou soin auprès d'un résident - Après contact avec l'environnement proche du résident - Avant le port de gants - Après le port de gants - Après tout contact accidentel avec des liquides biologiques <p><u>Par tout résident :</u></p> <p>Avant de pénétrer dans une zone d'activité collective (Animation, salle à manger, salle de kinésithérapie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ongles courts, pas de faux ongles, sans vernis, mains et poignets sans bijoux (sans alliance) • Friction avec une SHA sauf mains visiblement souillées • Après tout contact avec du sang ou un liquide biologique, après application de pommade (Biafine, Huile de soins), réaliser un lavage simple suivi d'une friction  <p>L'environnement proche d'un résident se définit comme tout l'environnement susceptible d'être contaminé par manu-portage par le résident, les soignants, les visiteurs (ex : lit, chevet, adaptable, fauteuil ...)</p>
<p>Port de gants</p> <p>Eviter la transmission croisée, de résident à soignant ou de soignant à résident, de micro-organismes pouvant être véhiculés par les liquides biologiques ou présents sur la peau lésée, les muqueuses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dès qu'il y a un risque de contact avec du sang ou un liquide biologique - Contact avec la peau lésée, les muqueuses du résident <ul style="list-style-type: none"> - Dès que les mains du soignant sont abîmées 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de piqûre, coupure <div style="display: flex; align-items: center;"> { <ul style="list-style-type: none"> - Manipulation du linge souillé ou du matériel souillé de liquide biologique, - Manipulation des déchets </div> <ul style="list-style-type: none"> - Manipulation des prélèvements biologiques • Soins de bouche, soins d'yeux <p>Plaies, y compris recouvertes d'un pansement, eczéma ...</p>
<p>Matériel souillé</p> <p>Prévenir les AES</p> <p>Eviter la transmission au soignant de micro-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles de manipulation et d'élimination des objets « Piquant-tranchant-coupant » *Ne pas recapuchonner les aiguilles, 	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter la procédure « Utilisation des conteneurs à piquant tranchant-coupant » <p>Respecter le niveau de remplissage du conteneur</p>

**PRECAUTIONS STANDARD**

5) DOCUMENTATION ASSOCIEE ET REGLEMENTATION

5.1. Règlementation et références :

RECOMMANDATIONS POUR L'HYGIENE DES MAINS DE LA SFHH - 2009

CIRCULAIRE N° 249 DU 20 AVRIL 1998

AFFICHE « PORT DE GANTS » - AVRIL 2005

RTH 53

Version A	MAI 2024	Création ou révision selon la version		
REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION		GESTION
Mme Orane CHAUSSIS Référente soins 02/04/2024	Docteur Aurélie MARQUET RTH53 03/04/2024 	M. Dominique RAGUIDEAU Directeur 13/05/2024	Mme Aurélie TEILLAUD-PAYSANT Directrice adjointe 13/05/2024	Mme Aurélie JARRY Référente Qualité GDR 14/05/2024